

SEANCE DU 20 OCTOBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Reviere, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Daniel GUÉRIN, Maire.

Présents : Daniel GUERIN, Arnaud DOLLEY, Alain LEBAS, Yves LERBOUR, Pascale GANGNET, Anne-Laure HUARD, Kévin CHAMPAGNEUR, Karine MESSIER.

Absents : Xavier ORDAS, David MERCIER, Virginie HAMELIN, Armelle COLTEE

Absents excusés : Elisabeth LE BRETON, Danine LASTELLE.

Pouvoirs : Elisabeth LE BRETON donne son pouvoir à Daniel GUERIN

Danine LASTELLE donne son pouvoir à Yves LERBOUR

Secrétaire de séance : Pascale GANGNET

APPROBATION DU PRECEDENT COMPTE RENDU

Le précédent compte-rendu est approuvé l'unanimité.

PASSAGE A LA NOMENCLATURE M57 POUR LA COMPTABILITE COMMUNALE

Evolution de la nomenclature DGFIP liée à la comptabilité municipale.

Ce référentiel M57 simplifié (anciennement M14) s'applique aux collectivités de moins de 3 500 habitants.

La délibération d'adoption en conseil est obligatoire.

La mise en application à l'ensemble des collectivités sera réalisée au 01.01.2024.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

RESTRUCTURATION DU CIMETIERE (inventaire, concessions échues et en état d'abandon)

Des travaux d'entretien dans le cimetière de Reviere sont actuellement en cours (nettoyage des façades de l'église, entretien et rénovation des espaces...).

Dans ce cadre, la mairie souhaite établir un inventaire des concessions échues et en état d'abandon, pour :

- Disposer d'un état des lieux documenté (obligation réglementaire) actualisé et numérisé, consultable par le public ;
- Récupérer les concessions en état d'abandon et/ou les concessions non renouvelées, afin de libérer de la place.

Un devis a été établi par le Groupe Elabor pour un montant de 14 632.80€ TTC.

Le conseil municipal accepte ce devis à l'unanimité.

Le Conseil Municipal est sollicité pour la validation des actions à mener. Soit :

1- Demandes de devis pour :

- Réaliser les divers travaux de maçonnerie (incluant ceux à réaliser à l'intérieur de l'église) ;

- Cartographier et l'identifier les propriétaires des concessions par un bureau d'études.

2- Etudier la possibilité de subvention

Affectation sur les budgets 2024 et 2025.

CHANGEMENT DE PRESTATAIRE POUR LA MACHINE A PAINS

Le contrat avec le prestataire « Ma Baguette » (Distributeur de machines à pain) arrive à échéance le 28.11.2023.

Dans ce cadre, le Conseil Municipal propose de :

- Remplacer le distributeur actuel (souvent en panne et non entretenu) par un distributeur de pain sans viennoiseries ;
- Maintenir le contrat avec le boulanger.

Objet du contrat : Location d'un Distributeur Neuf de pain (sans viennoiseries), avec changement de distributeur tous les 48 mois.

Coût : 306 euros TTC/mois

Débit actuel : 70 baguettes par jour

Le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

1- Circulation rue des moulins :

Samedi 14.09.2023 : Parcours à pied et en voiture par plusieurs membres du conseil municipal pour appréhender au mieux les propositions d'aménagements figurant sur le plan.

Suite à cette démarche quelques modifications ont été proposées et vont être transmises au Cabinet Mosaïque pour étude et matérialisation dans une seconde version du plan.

Cette seconde version fera l'objet d'une période de test « en réel », par la mise en place de « modules amovibles » sur la rue des moulins avant validation et engagement travaux.

→ *Action Arnaud Dolley auprès de Monsieur JEAN*

2- Plaques d'égout non stables :

Suite à ce signalement, la mairie va demander l'intervention de la SAUR pour changement des plaques.

3- Gazon cimetièrè :

Recherche en cours d'un référent pour « conseil gazon cimetièrè ».

4- Festivités 80ième anniversaire du débarquement

Un groupe de 6 personnes (résidents) souhaite organiser un évènement à Reviers le 08 ou 15 juin 2024 (Véhicules, food truck, musiciens etc...) sur le thème des années 1940.

Le statut n'ayant pas été défini, et l'association « Bien Vivre à Revers » ayant déjà comme périmètre la proposition d'évènements toute l'année, il a été convenu de :

- Planifier une réunion le 08.11.2023 avec ce groupe de 6 personnes, l'association « Bien Vivre à Revers » et les membres de la commission animation de la mairie ;
- Réfléchir au statut le plus approprié pour l'organisation de cet évènement.

5- Manifestation du 09 et 10 septembre 2023

La manifestation « Exposition et Rassemblement de motos » est déficitaire. La prestation « Sécurité » n'ayant pu être couverte intégralement par les recettes, l'association Bien Vivre à Revers demande à la Mairie la possibilité de versement d'une subvention.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h30.